



Turquie: le mouvement syndical international appelle à mettre fin au harcèlement judiciaire à l'encontre de syndicalistes

Geplaatst op woensdag 15 januari 2014 | 

 SHARE

En janvier, la CSI se joindra aux délégations syndicales internationales qui assisteront, en Turquie, aux audiences judiciaires de deux affaires concernant des membres de la Confédération des syndicats des travailleurs du secteur public (KESK), affiliée à la CSI et à la CES. L'objectif est de dénoncer énergiquement, une fois de plus, les attaques antisyndicales de la part du gouvernement turc et l'utilisation abusive du système juridique et judiciaire turc par les autorités visant à porter atteinte au mouvement syndical.

Au cours des dernières années, des centaines de membres et de dirigeants de syndicats affiliés à la KESK ont été arrêtés, détenus, poursuivis et jugés, pour plusieurs chefs d'accusation, pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et à manifester pacifiquement.

« Ces attaques incessantes contre des syndicalistes en Turquie doivent prendre fin », a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI. « Tous les membres syndicaux détenus devraient être libérés immédiatement et devraient pouvoir exercer leur rôle légitime sans crainte d'être arrêtés ou accusés de maintenir des liens avec des organisations illégales ».

Aujourd'hui, la première audience de l'affaire concernant 502 personnes – l'un des nombres les plus élevés d'accusés jamais jugés – notamment le président et le secrétaire général de la KESK ainsi que de nombreux autres membres de la KESK, se tiendra à Ankara. Ils sont accusés d'avoir causé des dégâts à des biens publics et de recourir à une violence démesurée durant une grève et des manifestations les 28 et 29 mars 2012 à Ankara. La CSI a souligné que la police avait violemment mis fin aux manifestations. Des milliers d'employés de la fonction publique ont participé à ces manifestations pour protester contre le projet de loi sur les syndicats des agents de la fonction publique et un projet d'amendement à la loi sur l'éducation.

La délégation internationale assistera à la première audience du procès contre des membres et des dirigeants de la KESK, qui se tiendra à Istanbul les 23 et 24 janvier. Ces syndicalistes font partie des 167 personnes arrêtées, le 19 février 2013, durant une descente de police menée dans tout le pays et dénoncée par la CSI (voir le [communiqué de presse antérieur](#)). À ce jour, 47 personnes sont maintenues en détention en attendant leur procès à la suite de cette descente, notamment 27 à Istanbul, dont l'audience se tiendra les 23 et 24 janvier.

Bien qu'aucun lien n'ait été établi entre les syndicats turcs et des organisations illégales, les autorités ont saisi chaque occasion pour invoquer ce lien présumé comme excuse pour imposer une répression rigide et arbitraire.

Dans une lettre adressée au Premier ministre Erdogan, la CSI et la CES exhortent les autorités turques à libérer immédiatement tous les membres syndicaux arrêtés, accusés de maintenir des liens infondés avec des organisations illégales, à lever toutes les interdictions de réunions et de manifestations et à veiller à ce que la Turquie respecte ses obligations européennes et internationales de garantir les droits humains et syndicaux ainsi que les libertés des travailleurs et des travailleuses.

Pour manifester votre solidarité, vous pouvez [participer à l'action sur le site](#) et demander au gouvernement turc de mettre un terme au harcèlement judiciaire à l'encontre des syndicalistes.

CSI - 13 janvier 2014

La CSI représente 176 millions de travailleurs/euses au travers de 325 organisations affiliées

nationales dans 161 pays et territoires.

Suivez-nous sur le web: <http://www.ituc-csi.org> et <http://www.youtube.com/ITUCCSI> .